



PREFET DE L'HERAULT

Arrêté n °2014041-0004

signé par

**Le Préfet de la région Languedoc Roussillon, Préfet de l' Hérault
Le Préfet maritime de la Méditerranée**

le 10 Février 2014

DDTM 34

Approuvant le document d'objectifs du site
natura 2000 "posidonies de la côte
palavasienne" FR 9101413



PRÉFECTURE MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM34-2014-02-03739

**APPROUVANT LE DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000
FR 910 1413 « Posidonies de la côte palavasienne »**

Le préfet maritime
de la Méditerranée,

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,

- VU** la directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.414-1 à L.414-7, R.414-1 à R.414-11 ;
- VU** la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement ;
- VU** le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** la décision de la commission européenne en date du 26 janvier 2013 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique Méditerranée ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n°164/2010 en date du 23 septembre 2010 modifié, portant constitution du comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 "posidonies de la côte palavasienne" ;
- VU** la validation du document d'objectifs par le comité de pilotage lors de ses réunions du 23 novembre 2011 et du 27 novembre 2012 ;
- VU** la consultation du commandant de zone maritime ;

Considérant la mise à disposition du public réalisée entre le 19 décembre et le 8 janvier 2014 (inclus)

ARRÊTENT

ARTICLE 1

Le document d'objectifs du site FR 9101413 « posidonies de la côte palavasienne », annexé au présent arrêté, est approuvé.

ARTICLE 2

Pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site ainsi que les professionnels et utilisateurs des espaces marins situés dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés "contrats Natura 2000" ou adhérer à une charte Natura 2000.

ARTICLE 3

Le document d'objectifs est tenu à la disposition du public auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault ainsi que dans les mairies des communes suivantes : Frontignan, de Vic-la-Gardiole, Villeneuve-lès-Maguelone, Palavas-les-Flots, Mauguio et la Grande-Motte.

ARTICLE 4

Le secrétaire général de la préfecture, la directrice départementale des territoires et de la mer, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le préfet maritime de la Méditerranée,

Yves JOLY

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a small hook.

le préfet de la région Languedoc-Roussillon,
préfet de l'Hérault,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. de Bousquet de Florian'.

Pierre de BOUSQUET de FLORIAN